

Cantine

La cantine est réservée exclusivement aux enfants scolarisés sur la commune de Montlaur. La cantine est un service municipal assuré par l'équipe d'animation et les agents municipaux de restauration. Elle fonctionne le **lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Horaires de la cantine : **11h40 - 13h30**

Pour toute correspondance par mail : ecole.mairiedemontlaur@orange.fr

Lien Portail Famille

<https://montlaur.les-parents-services.com/>

Inscription

En raison du protocole sanitaire mis en place à Montlaur, la **remise des dossiers d'inscription ALAE/cantine** s'effectuera en salle communale (en bas de la mairie) **de 7 h 30 à 12 h** :

- **lundi 15 juin** pour les maternelles (PS, MS et GS)

- **mardi 16 juin** pour les élémentaires (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)

Pour les fratries, il est possible de remettre tous les dossiers le même jour.

Tout dossier incomplet sera refusé.

[dossier inscription cantine](#)

[Règlement restauration scolaire](#)

Horaires de la cantine

1er service :	de 11h40 à 13h40
---------------	------------------

Tarifs (mise à jour à faire pour 2022/2023)

Grille tarifaire repas* (*Hors séquence ALAE)		1	2	3	4	5	6
Quotient familial		600	601-800	801-1000	1001-1400	1401-1800	1801 et +
Prix repas	Maternelle	2.30 €	2.99 €	3.69 €	4.09 €	4.29 €	4.49 €
	Élémentaire	2.40 €	3.09 €	3.79 €	4.19 €	4.39 €	4.59 €

Règlement intérieur

RI RESTAURANT SCOLAIRE REGLEMENT 2022 2023

Menu du mois

Cliquez sur ce lien pour accéder au menu du mois :

[Menu du mois \(site du sivr\)](#)